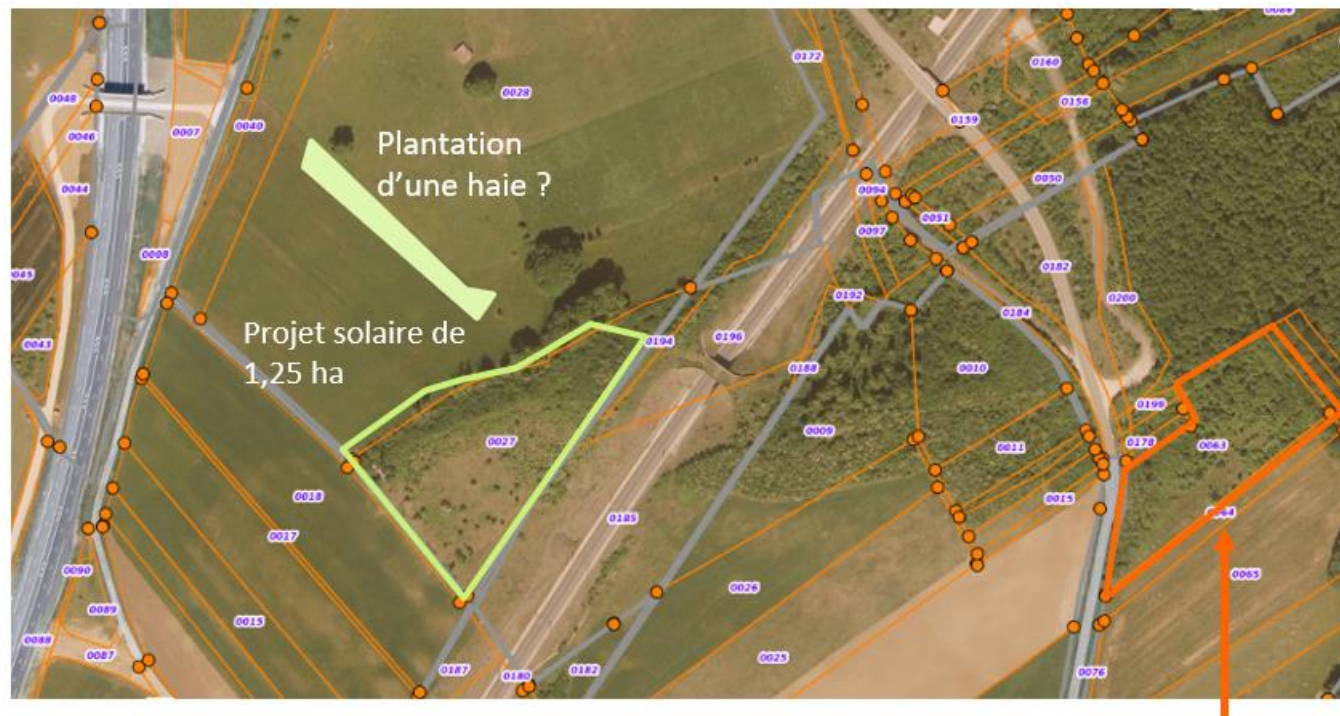


Tableau de synthèse expliquant la démarche d'évaluation des impacts et de détermination des compensations requises

Habitat concerné	Fonctionnalité de l'habitat	Cortège, espèces impactées	Surface de cet habitat localement	Impacts résiduels après mesures ERA	Surface ou linéaire impacté par le projet (temporaire et définitif / phase chantier et phase exploitation)	Mesures de compensation (se référer au guide CEREMA)	Surface ou linéaire des MC (localisation et distance par rapport aux surfaces détruites) Ratio de compensation par type d'habitat
Nom commun et Code Eunis/Code Corinne Biotopes	Son intérêt pour les espèces de faune et de flore présentes + TVB (corridor)		Y compris hors emprise du projet (à lier avec l'évaluation de l'impact)			MC n°1	
Milieu semi ouvert en train de se refermer. Il s'agit d'un délaissé SNCF depuis 2008.		Pie-grièche écorcheur Bruant jaune Accenteur mouchet Verdier d'Europe Faucon crécerelle Grand corbeau	27 570 m ² (j'ai pris la partie boisée en continuité du site, voir photo en dessous du tableau)	E / R E1.1a - Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats ->préserver une partie de l'habitat à l'est du site + arbres en lisières Limitation (/ adaptation) des emprises du projet ->l'emprise du projet a diminuée : évitement d'une partie de l'habitat	La surface clôturée du projet est de 12 300 m ²	C1 – Création / Renaturation de milieux -C1.1a Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser) ->plantation d'une haie pour faire la continuité écologique entre les deux ponts de passages à grosses faunes C2 Restauration /	

			semi-ouvert sur la partie Est du site, et évitement des arbres en lisière de parcelle. E4.1a – adaptation des travaux sur l’année R R2 (phase chantier) R2.1q (phase exploitation / maintenance) - Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité ->plantation d’une haie pour faire la continuité écologique entre les deux ponts de passages à grosses faunes → passage petite faune tous les 15m		Réhabilitation -C2.1 e Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc. ->entretien de parcelles proposées par la mairies qui ont les mêmes caractéristiques d’habitats. Proposition de la parcelle ZA 63 : débroussaillage régulier pour garder le milieu semi ouvert	



Parcelle communale de 1 ha présentant les mêmes caractéristiques que le terrain du projet

Figure 1 : Mesures environnementales envisagées

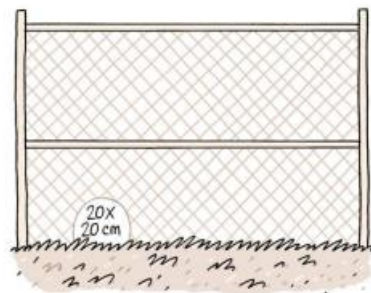


Figure 2 : passage petite faune tous les 15 m

